



CTSD du 22 Janvier 2014 Déclaration liminaire de la FSU

Madame la Directrice, vous vous félicitez, dans vos documents préparatoires, « d'un nouvel effort académique porté sur la dotation des collèges » tout en constatant quelques lignes plus loin que « le H/E du département est parfaitement stable ». Vous nous accorderez, d'y voir une légère contradiction. Force est pourtant de constater que même si vous le jugez « satisfaisant », ce H/E, 2012 mise à part, est le plus bas des 10 dernières années (-4,5 % par rapport à 2008), résultat des politiques régressives des gouvernements précédents. Ne nous y trompons pas, les créations de postes accordées depuis 2 ans ont permis de stopper l'hémorragie et de compenser l'augmentation du nombre d'élèves mais en aucun cas d'apporter les moyens nécessaires pour guérir un système éducatif anémié.

Les ajustements des seuils d'ouverture de division nous laissent songeurs. De quelle attention particulière les élèves des collèges RRS bénéficient-ils, dans la mesure où l'abaissement de ces seuils n'a aucun impact sur les structures 2014 et que celui de 26 élèves par 5ème est d'ors et déjà dépassé aux Perrières à Annonay ? Nous ne pourrions apprécier à leur juste valeur vos ajustements que si nous sommes assurés de leur pérennisation dans les années à venir.

Hors RRS, nous nous réjouissons de l'abaissement du seuil en 5ème et en conséquence de l'ouverture de 3 divisions. Malheureusement en contre partie, le passage à 28 en 6ème bloque l'ouverture de deux divisions (à St Peray et à Roqua). Au final, « la volonté départementale d'améliorer le E/D » n'équivaut qu'à un effort de 13h.

Nous nous interrogeons ensuite sur le volume de la réserve départementale, 46 % de plus en deux ans. Dans l'optique d'éviter au maximum les compléments de service, qui pèsent lourdement sur les conditions de travail de nos collègues, pourquoi ne pas créer dès maintenant les divisions qui semblent nécessaires ?

Alors que nos collègues travaillent déjà en moyenne 42h53 par semaine (étude de la DEPP en 2010 pour un certifié) et au moment où le ministre semble soucieux de reconnaître notre travail invisible, un pourcentage d'HSA supérieur à 7 % est un très mauvais signal envoyé à la profession.

Nous connaissons tous les difficultés à faire absorber ces heures supplémentaires dans les établissements et craignons d'ors et déjà les pressions qui seront faites sur nos collègues pour qu'ils les acceptent.

Par ailleurs, des échos inquiétants nous sont parvenus quant à la suppression des moyens liés aux contrats d'objectifs dès la rentrée 2014. Nous faut-il craindre un complet désengagement de l'état ?

D'autre part, la réforme de l'éducation prioritaire se poursuit avec des annonces intéressantes de V. Peillon. Dans ce cadre, le recteur semble vouloir actualiser la carte des réseaux RRS. Alors que, dans nos établissements, l'appauvrissement des familles se fait toujours plus cruellement sentir, que pouvons nous attendre pour les établissements ardéchois ?

Pour conclure, si nous partageons l'idée que « L'école de la république, telle que consacrée par la loi du 08 juillet 2013, est une école de l'exigence et de l'ambition qui doit permettre à chaque élève de prendre le chemin de la réussite », nous ne pouvons que constater que l'état ne se donne toujours pas les moyens de sa mise en œuvre. Très concrètement, et les chiffres ne sauraient mentir, nos conditions de travail et donc les conditions d'études des élèves ardéchois ne s'amélioreront pas à la rentrée 2014.